

**COMMUNE DE TRAMOLÉ**

En exercice : 15  
Présents : 08  
Pouvoir : 00  
Votants : 08

L'an deux mil dix neuf  
Le 24 janvier à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie  
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET,  
Maire  
Date de la convocation 18 janvier 2019

**OBJET : SEDI – ENFOUISSEMENT ET SECURISATION CHEMIN DU VALET – OPERATION 18-002-512**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Pascale CHOTEL, Florence MANDON, Philippe PELLET, Jean-Michel PIDOLOT,

**ABSENTS** : Benoist CHAMARAUD, Erwan BRACCHI, Michel PERRET (arrivé à 20h50)

**EXCUSES** : Bruno BESANÇON, Arnaud DUCELLIER-FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER

**Secrétaire de séance** : Marcel BERTHIER

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'une demande a été faite au Syndicat Energies de l'Isère–SEDI, pour la prolongation de l'enfouissement chemin du Valet en vue de la réalisation de la sécurisation piétonnière.

**1/ Travaux sur réseau de distribution publique d'électricité**

Après étude le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	133 510 €
- Le montant total des financements externes s'élève à :	133 510 €
- <b>Participation prévisionnelle :</b> (Frais SEDI + contribution aux investissements)	<b>0 €</b>

**Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de :**

- Prendre acte du projet présenté et du plan de financement définitif ;
- Prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI ;

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**1/ PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

- Prix de revient prévisionnel :	133 510 €
- Financements externes :	133 510 €
- <b>Participation prévisionnelle :</b> (Frais SEDI + contribution aux investissements)	<b>0 €</b>

**2/ PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de 0 €.

**Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)**

## II/ Travaux sur réseau France Télécom

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- |   |          |
|---|----------|
| - Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : | 38 348 € |
| - Le montant total des financements externes s'élève à :            | 7 500 €  |
| - La participation aux frais du SEDI s'élève à :                    | 1 210 €  |
| - La contribution prévisionnelle aux investissements s'élève à :    | 29 638 € |

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- Du projet présenté et du plan de financement définitif
- De la contribution correspondante au SEDI

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

### **1/ Prend acte du projet de travaux et du plan de de l'opération, à savoir :**

- |   |          |
|---|----------|
| - Prix de revient prévisionnel TTC :            | 38 348 € |
| - Financements externes :                       | 7 500 €  |
| - Participation prévisionnelle :                | 30 848 € |
| (Frais SEDI + contribution aux investissements) |          |

### **2/ Prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de 29 638 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30 %, acompte de 50 % puis solde)**

Jean-Michel DREVET,  
Maire



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Transmis à la Sous-Préfecture de VIENNE  
Visé par le contrôle de la légalité et affiché  
Certifié exécutoire